

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2008

Publication : 15/02/2008

Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général
Haut-Rhin 

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° 2008-2-8-8

Séance du vendredi 8 février 2008

**POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES
PROGRAMME: VIE SCOLAIRE
SUBVENTION AU CRDP D'ALSACE**

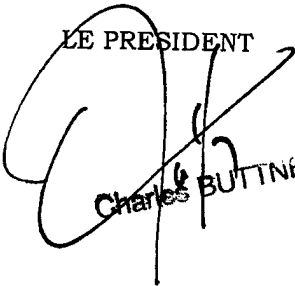
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2008/I-8/02 du Conseil Général du 13 décembre 2007, relative à la politique des collèges et des actions éducatives en 2008,
- VU la délibération n° 2008/I-1/01 du Conseil Général du 14 décembre 2007 fixant le budget primitif du Département pour 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention de 63 000 € au CRDP d'Alsace, dans le cadre des crédits inscrits au chapitre 65, nature 65738 du budget départemental.
- autorise le Président du Conseil Général à signer, avec le CRDP d'Alsace, l'avenant joint en annexe au rapport.

LE PRESIDENT


Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions